

Double

Monsieur LABORIE André
N° 2 rue de la forge
31650 Saint Orens.
« Courrier transfert »
Tél : 06-50-51-75-39
Mail : laboriandr@yahoo.fr

COURRIER - ARRIVEE
21 OCT. 2022
SAUJ - TJ TOULOUSE

Le 20 octobre 2022.

- <http://www.lamafiajudiciaire.org>

PS : « Suite à la violation de notre domicile par voie de fait, de notre propriété, en date du 27 mars 2008 » **Et dans l'attente de l'expulsion des occupants, le transfert du courrier est effectué. Soit le domicile a été violé le 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent, toujours occupé sans droit ni titre par Monsieur REVENU et Madame HACOUT) ».**

A l'Attention de :

Monsieur Benoit COUZINET
Doyen des juges d'instruction.
Greffes du Doyen des juges
Tribunal judiciaire de Toulouse.
2 allées Jules Guesde.
31000 Toulouse

OBJET : Identifiant justice : **2200832542K**

N° Parquet : **22089000248.**

N° Instruction : **JI CABDOY 22000022**

Monsieur le Doyen des juges

Je vous remercie d'avoir pris en considération mes plaintes suivantes qui en font qu'une.

Sur des faits effectués en banque très organisée considérés de faits criminels au vu des peines du code pénal et de ses auteurs identifiés ayant agi par une chronologie bien précise que je reprends pour synthétiser.

I / Plainte :

- Pour détentions arbitraires que vous avez enregistrée en date **du 7 avril 2022.**

II / Plainte :

- Pour détournement de propriété pendant cette détention arbitraire que vous avez enregistrée en date **du 18 février 2022** comprenant **les tomes de 1 à 5**.
- **Et de son complément** de plainte en **son tome 6** que vous avez enregistrée **le 18 mars 2022**.

Par ordonnance du 7 septembre 2022, vous m'avez demandé de verser une consignation de 1000 euros pour instruire.

Cette somme a été versée malgré mes difficultés financières.

- J'aurai dû être exonéré de consignation au vu des faits graves portés à votre connaissance et j'aurai du bénéficier de l'aide juridictionnelle totale au vu de mes très faibles revenus, sous le seuil de pauvreté.

En tant que partie civile :

- J'ai des obligations pour parfaire à la manifestation de la vérité, **ce que je compte assurer :**

Je dispose de deux séries de prérogatives lors de l'instruction préparatoire :

Orienter les investigations en participant activement à leur déroulement, ce qui implique de pouvoir solliciter des actes d'instruction et de pouvoir apporter ses propres éléments de preuve ;

Contrôler le cours des investigations, ce qui se traduit par la possibilité d'exercer des voies de recours et de soulever des nullités.

Depuis le 1er octobre 2014, la victime peut également, lors de la phase d'instruction et à condition que les faits soient reconnus par l'auteur de l'infraction, se voir proposer une mesure de justice restaurative (CPP, art. 10-1 issu de la loi n° 2014-896 du 15 août 2014).

Afin que ses droits soient effectifs, un droit à l'information a été consacré au profit de la victime et/ou de la partie civile (CPP, art. 80-3, al. 1, 89-1 et 90-1).

1/ Dès le début de l'information, elle est ainsi informée :

De l'ouverture d'une instruction ;

De son droit de se constituer partie civile et des modalités d'exercice de ce droit ;

De son droit d'être assistée d'un avocat ;

Des modalités de désignation de l'avocat ;

2/ Lors de sa première audition ou par LRAR, elle est informée :

Des droits dont elle pourra user au cours de l'instruction ;

Du délai prévisible d'achèvement de l'information.

OBSERVATIONS

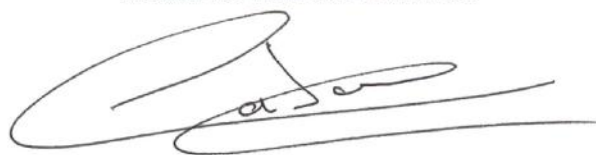
- Sauf erreur ou omission de ma part je n'ai toujours pas reçu l'information que je peux être assisté d'un avocat.
- Sauf erreur ou omission de ma part je n'ai toujours pas reçu une convocation à une première audition.

Je vous informe que j'ai bien pris connaissance du N° de l'instruction en votre cabinet en date du 4 août 2022 faisant suite à ma demande formulée par mail en date du 2 août 2022. (Ci-joint)

Je vous joins le certificat de versement de 1000 euros concernant la consignation que vous m'avez demandée. (Ci-joint)

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire Monsieur le Doyen des juges, Madame la Greffière à mes respectueuses salutations distinguées.

Monsieur LABORIE André



Pièce jointes :

Demande par Mail en date du 2 août 2022 et réponse en date du 4 août 2022.

Certificat de versement de la somme de 1000 euros.

COURRIER - ARRIVEE
21 OCT. 2022
SAJJ - TJ TOULOUSE

original

TRIBUNAL JUDICIAIRE
2 ALLEES JULES GUESDES
BP7015
31000 TOULOUSE

RÉGIE D'AVANCES ET DE RECETTES

Téléphone: 0561337139

LABORIE ANDRE
2 RUE DE LA FORGE
31650 ST ORENS DE GAMEVILLE

CERTIFICAT DE VERSEMENT

(Consignation de partie civile)

N° FICHE :	2022/44
AFFAIRE :	LABORIE ANDRE C/ X
N° DE PARQUET :	22089000248
N° CABINET :	DOYEN
N° D'INSTRUCTION :	22000022
DATE DE DÉCISION :	07-09-2022

Le Régisseur soussigné certifie avoir reçu le 14-09-2022 de M. LABORIE Andre, la somme de 1000,00 euros en règlement de la consignation de l'affaire ci-dessus référencée.

Fait à TOULOUSE, le 14 septembre 2022

Le Régisseur.

M. Romain PL



RE: Cabinet du juge d'instruction

Expéditeur : TJ-TOULOUSE/INSTRUCTION (instruction.tj-toulouse@justice.fr)

À : laboriandr@yahoo.fr

Date : jeudi 4 août 2022 à 13:22 UTC+2

De : TJ-TOULOUSE/DOYEN-JI <doyen.ji.tj-toulouse@justice.fr>

Envoyé : jeudi 4 août 2022 12:34

À : TJ-TOULOUSE/INSTRUCTION <instruction.tj-toulouse@justice.fr>

Objet : RE: Cabinet du juge d'instruction

Monsieur LABORIE,

Votre plainte avec constitution de partie civile a bien été enregistrée auprès du Doyen des juges d'instruction du tribunal Judiciaire de Toulouse sous la référence : DOY 2022/22 – n° parquet 22089000278.

Aucun réquisitoire introductif n'a été rendu à ce jour et le juge d'instruction n'a pas encore été désigné.

Cordialement

Greffe - cabinet du Doyen des juges d'instruction

Tribunal Judiciaire de Toulouse



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cour d'appel de Toulouse
Tribunal judiciaire de Toulouse**

De : TJ-TOULOUSE/INSTRUCTION <instruction.tj-toulouse@justice.fr>

Envoyé : mardi 2 août 2022 17:14

À : TJ-TOULOUSE/DOYEN-JI <doyen.ji.tj-toulouse@justice.fr>

Objet : TR: Cabinet du juge d'instruction

De : TJ-TOULOUSE/ACCUEIL1 <accueil1.tj-toulouse@justice.fr>
Envoyé : mardi 2 août 2022 16:25
À : TJ-TOULOUSE/INSTRUCTION <instruction.tj-toulouse@justice.fr>
Objet : TR: Cabinet du juge d'instruction

De : André LABORIE <laboriandr@yahoo.fr>
Envoyé : mardi 2 août 2022 16:24
À : TJ-TOULOUSE/ACCUEIL1 <accueil1.tj-toulouse@justice.fr>
Objet : Cabinet du juge d'instruction

Monsieur, Madame,

En date du 18 février 2022 j'ai déposé **une plainte** adressée au doyen des juges d'instruction comprenant 5 tomes du **N° 1 au N° 5 concernant un détournement de propriété.**

En date du 8 mars 2022 j'ai déposé **un complément de plainte** adressée au doyen des juges d'instruction comprenant le tome **N° 6 concernant un détournement de propriété.**

En date du 7 avril 2022 j'ai déposé une **nouvelle plainte** adressée au doyen des juges d'instruction concernant **deux détentions arbitraires.**

Ces trois dates différentes sont les dates de dépôt qui ont été enregistrées à votre accueil.

Depuis le 18 février 2022 je n'ai reçu aucune référence des trois saisines du cabinet du doyen des juges d'instruction.

Merci à réception de me communiquer:

Le nom du juge d'instruction à charge de ces plaintes.

Les références des enregistrements auprès du cabinet du doyen des juges d'instruction.

Cette demande est importante car je dois communiquer par l'intermédiaire de sénateurs et de députés près du garde des sceaux, Ministre de la justice de ces faits criminels en bande organisée dont je suis une des victimes.

Vous pouvez me joindre sur mon mail :

laboriandr@yahoo.fr

Sur mon tél: 06-50-51-75-39 et en l'absence me laisser un message.

Ou à l'adresse suivante reprise en tête de mes plaintes: Monsieur LABORIE André 2 rue de la Forge 31650 Saint Orens.

Dans cette attente et de toute convocation, je vous prie de croire Monsieur, Madame à l'expression de mes respectueuses salutations.

LABORIE André